

PROPRETÉ ■ La municipalité continue son opération de nettoyage des façades et murs tagués pendant l'été

Grand ménage sur les murs de la ville

Dans le cadre d'une opération d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Riom mène une campagne de nettoyage des tags et graffiti.

Olivier Couderc

La troisième campagne de nettoyage des murs de Riom est en cours. Cette opération, menée sur une année, concerne à la fois les biens publics et les biens privés. En effet, depuis cette année, les particuliers peuvent faire dégrader leurs façades après avoir rempli un formulaire d'autorisation. Ce service est pris intégralement en charge par la municipalité.

Une politique de propreté urbaine accentuée

Inscrite dans la politique globale de lutte contre les incivilités, le nettoyage des façades et des murs dégradés par les tags est assuré par les services municipaux.

« Nous intervenons par campagne et pas une pose plus de visibilité et d'efficacité, explique Bruno Amelin, responsable de la réglementation de la propreté. La campagne doit durer environ trois semaines. L'équipe est tournée, et six personnes ont déjà été formées. »

70 m² ont déjà été traités et le personnel espère pouvoir élargir cette surface au maximum avant décembre 2015.



DESCRIPTION. Les murs de la ville sont nettoyés de toutes écritures.

« Les interventions sont programmées sur un an, ajoute Vincent Prigent, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. À la fin de l'année, nous ferons un bilan. Notre but est de lutter contre les incivilités et nous voulons donner l'exemple par le nettoyage. Faire que la propreté anime la propreté. En parallèle à cette opération, nous avons mis en place des systèmes préventifs. Des dispositifs Caméraux

sont présents en ville et les déjections canines non ramassées sont sanctionnées par 35 euros d'amende. »

La municipalité mène ses interventions de nettoyage à tous les bâtiments de la ville. Après une simple demande, un formulaire est transmis aux personnes intéressées. Il s'agit d'une autorisation d'enlèvement de tags et de graffiti. Les Riomains peuvent accéder à ce formulaire en ligne sur le site de

la ville et le renvoyer en mairie par courrier.

« Trop peu de personnes ont fait la démarche pour le moment, déplore l'aks. C'est pourquoi nous allons directement au contact des habitants. »

Subjectif est d'avoir contacté tous les habitants d'ici la fin de l'année. Tous les types de murs sont concernés par l'opération et l'intervention reste entièrement gratuite. Toutefois, la Ville

se garde le droit de refuser d'intervenir si les matériaux sont vitreux ou trop fragiles.

Les produits utilisés ne sont pas toxiques, ni nocifs : il s'agit d'un système d'aérosolisation qui combine l'eau et l'air. Ce procédé permet de couvrir le tag. La couverture du spectre du tag mise à la charge du propriétaire du bâtiment.

« L'enlèvement des tags et des graffiti est gratuit pour les particuliers qui en font la demande »

Le tag est répréhensible pénalement : le fait de tracer ses logos publics est puni de 3.750 euros d'amende et d'une peine de travaux d'intérêt général. A Riom, aucune condamnation n'a été enregistrée à ce jour.

Une campagne de prévention contre les incivilités débute en septembre afin de sensibiliser tous les Riomains de l'importance d'une ville propre : des informations seront diffusées via les médias institutionnels de la ville et par le biais d'affichages. ■

Pratique. Le formulaire est disponible sur www.riom.fr ou en mairie. Adresse : 10, rue de la République, 63000 Riom. Service Clientèle : 04 77 33 33 33. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Site : www.riom.fr